

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 11 - Conseillers représentés : 02

Date de la convocation : 12 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mme MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - M. NUSSLEIN Paul, Adjoints ;
Mmes BUCH Marie-Claire - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte - SCHMITT Patricia - MM.
DAHLET Gilbert - FREYMANN Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul, Conseillers.

Absents excusés :

Mme GUINEBERT Véronique et M. KAPPES Jean-Marie ayant donné pouvoir respectivement
à Mme BUCH Marie-Claire et M. KIRSCH Jean-Paul,
Mme KAPPES Nadine et M. HOFFMANN Thierry.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

1. Débat d'orientations budgétaires 2020

Monsieur le maire précise que l'inscription de ce point à l'ordre du jour du conseil municipal doit permettre aux élus de discuter des orientations et des investissements les plus importants financés par le budget principal 2020 de la commune.

Les priorités suivantes sont débattues et validées sur le principe :

- Renouvellement de la signalisation routière (remplacement de la signalisation routière verticale défectueuse, pose de panneaux indicateurs des commerces et services...)
- Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Viabilisation de 12 lots du lotissement « La Colline du Hohberg 2 »
- Curage et aménagement des fossés de la route de Herbitzheim et de la rue des Romains
- Réfection de l'enrobé des voiries communales (rue des Alliés, de l'Etang, de la Gare et de la Laiterie...)
- Pré-projet de réfection de la route de Kalhausen (sous réserve du bénéfice d'une subvention départementale)
- Remplacement de la chaudière de l'école primaire
- Evacuation des eaux pluviales de l'ancien stade et des terrains de pétanque
- Aménagement paysager des abords de l'ancien atelier
- Renouvellement des candélabres de la rue des Lilas avec des ampoules à leds
- Valorisation de l'ancienne pompe à incendie
- Remplacement de trois fenêtres des vestiaires du complexe sportif du Hohberg
- Création d'aires de stockage des déchets verts (stade du Hohberg et atelier municipal)
- Acquisition d'un broyeur à végétaux
- Etude de faisabilité d'une extension du parking de la gare
- Renforcement des piliers du pont de l'Eichel (rue de l'Etang)
- Pré-projet d'aménagement de trottoirs en bordure de la route de Dehlingen (du passage à niveau jusqu'au cimetière)
- Création d'un espace fumeur couvert à la salle polyvalente (pergolas en sortie de secours à côté des cuisines)...

Autres thématiques :

- Poursuivre une politique active de valorisation de l'habitat au cœur du village, qui passe par d'une part, le versement d'aides financières à la rénovation du patrimoine bâti ancien antérieur à 1938, et d'autre part, l'acquisition de maisons anciennes extrêmement vétustes pour démolition avant revente sous forme de terrain à bâtir...

Ces différents projets feront l'objet d'une inscription au budget principal 2020.

2. Fixation des tarifs 2020 de la salle polyvalente

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relative à la location du centre socioculturel, qui reconduit à l'identique les anciens tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs 2020 du centre socioculturel selon le tableau ci-après :

	2019	2020
TARIFS DE LA GRANDE SALLE		
Fête des membres d'associations locales :	85,00 €	85,00 €
Manifestation des associations avec entrée ou réservation payantes :	125,00 €	125,00 €
Fête de famille privée (banquet) d'Oermingen :		
- Le week-end :	245,00 €	245,00 €
- Pour la location d'une journée uniquement :	170,00 €	170,00 €
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	85,00 €	85,00 €
Fête de famille ou association, extérieure au village :		
- Le week-end :	380,00 €	380,00 €
- Une journée :	245,00 €	245,00 €
Activité commerciale ou Assemblée Générale :	220,00 €	220,00 €
TARIFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL		
Associations locales :		
- Fête des membres :	85,00 €	85,00 €
- Manifestation avec entrée ou réservation payante :	105,00 €	105,00 €
Fête de famille privée d'Oermingen :		
- Le week-end :	200,00 €	200,00 €
- Pour une journée :	110,00 €	110,00 €
Fête de famille ou association extérieure au village :		
- Le week-end :	250,00 €	250,00 €
- Pour une journée :	145,00 €	145,00 €
LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE		
Table avec 6 chaises	5,00 €	5,00 €
Table seule	3,50 €	3,50 €
Lot de 6 chaises	2,50 €	2,50 €

Chaque association membre de l'Inter Association d'Oermingen bénéficie d'une gratuité par an.

3. Fixation des tarifs, redevances et loyers 2020

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relatif aux taux, redevances, loyers et concessions applicables pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des tarifs 2020 suivant :

	2019	2020
A) PRODUITS FISCAUX :		
- Taxe des emplacements publicitaires fixes	15.00	15.00
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	4,00 %
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	2,00 %
B) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS		
- Loyer 26, rue du Stade	5.883,60	Application de l'indice de référence du logement
- Loyer 24, rue du Stade	5.886,00	
- Loyer anc. gare 2 ^{ème} étage	3.186,00	
- Loyer anc. gare 1 ^{er} étage	4.807,20	
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	15,29	Indice du fermage : + 1,66 %
- Loyer terrains du Volgelgesang M. KIEFER B.	26,88	
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	13,12	
- Loyer terrains de la Strohwies M. PAUL C.	4,18	
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER R.	76,78	
- Concession de passage en forêt M. KELLER R.	54,59	
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	80.00	80.00
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	160.00	160.00
- Concession de 15 ans pour une tombe double	160.00	160.00
- Concession de 30 ans pour une tombe double	320.00	320.00
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	480.00	480.00
- Concession perpétuelle pour une tombe double	960.00	960.00
- Caveau cinéraire concession 15 ans	480.00	480.00
- Caveau cinéraire concession perpétuelle	960.00	960.00
- Columbarium concession 15 ans	960.00	960.00
- Columbarium concession perpétuelle	1 920.00	1 920.00
C) DROITS DIVERS		
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	50.00	50.00
- Forfait annuel de stationnement	50.00	50.00
- Redevance pour occupation des sols EDF	209,00	Indice du coût de la construction
- Redevance pour occupation des sols France Télécom	751,67	
D) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE		
- Stère de CHENE l'unité TTC	50.00	50.00
- Stère de HETRE l'unité TTC	52.00	52.00
- Stère de CHARME l'unité TTC	52.00	52.00
- BIL le m ³ TTC	47.00	47.00

	2019	2020
E) PRODUIT DES CHASSES		
- Lot n° 1 : WAECHTER Marc	1.427,28	Indice du fermage : + 1,66 %
- Lot n° 2 : KELHETTER René	4.852,73	
- Lot n° 3 : KELLER Richard	6.993,65	
- Chasse réservée du Strohhof (KELHETTER R.)	1.506,93	
- Chasse réservée GFA du Lutterbach (GRAFF)	11,94	
- Chasse réservée du lieudit « Bergs » (KIEFER O.)	339,10	
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER J.J.)	35,13	
F) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
- Carte de lecteur « Livres » pour un Adulte	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Adulte	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres » pour un Enfant (-18 ans)	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Enfant	Gratuit	Gratuit
- Amende pour retard de restitution	15.00	15.00
G) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »		
- Prix du repas	5.20	5.20
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.25	1.25
H) LOTISSEMENT « La Colline du Hohberg »		
- Prix TTC de l'are	4.500,00	4.500,00

Pour information :

	2019	2020
REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS (SDEA)		
- Redevance d'assainissement par m ³ HT	1,50	1,52
- Redevance de l'eau par m ³ HT	1,50	1,52
- Forfait semestriel HT de branchement eau	15,00	15,00

4. Gestion des ressources humaines : RIFSEEP

Monsieur le maire explicite le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

La refonte du régime indemnitaire des agents et l'instauration RIFSEEP contribuent aux objectifs suivants :

- Prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes,
- Valoriser l'expérience professionnelle,

- Prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions,
- Renforcer l'attractivité de la collectivité,
- Renforcer l'autonomie des agents...

Le RIFSEEP pourra être versé aux agents fonctionnaires stagiaires et titulaires de la commune (adjoints techniques, adjoints administratifs, adjoints animations, ATSEM...). Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

- L'IFSE : Part fonctionnelle mensuelle

La part fonctionnelle de la prime sera versée selon une périodicité mensuelle sur la base du montant annuel individuel, dont le montant pourrait être fixé à un maximum de 1.200,- € par an.

Le montant de l'IFSE pourra être modulé en fonction de l'expérience professionnelle.

- Le CIA : Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et sa manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

La part liée à la manière de servir sera versée selon une périodicité annuelle et revue annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels.

Son montant pourrait être fixé à un maximum de 600,- € par an.

Les montants de base des deux parts sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les critères définis et fera l'objet d'un arrêté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Donner son accord de principe à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Instaurer l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) pour l'ensemble des agents fonctionnaires stagiaires et titulaires de la commune,
- Solliciter l'avis du comité technique paritaire du CDG, préalable à la délibération de mise en œuvre du RIFSEEP.

5. Suppression du budget eau et assainissement

Monsieur le maire rappelle que la compétence du service de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un transfert vers le SDEA à compter du 01 janvier 2018.

Afin de pouvoir supprimer ce budget eau et assainissement de leurs bases, les services de l'INSEE sollicitent une délibération spécifique décidant de la clôture et de la dissolution de ce budget.

Considérant sa délibération du 10 octobre 2017 portant transfert de la compétence du service de l'eau et du service de l'assainissement au SDEA à compter du 01 janvier 2018,

Attendu qu'il s'agit d'un transfert complet de compétence de la commune de Oermingen, entraînant le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnements et d'investissements, ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Clôturer définitivement le budget du service de l'eau et de l'assainissement,
- Prononcer la dissolution de ce budget,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

6. Divers

- **Animation de la fête des Aînés**

Monsieur le maire précise que l'orchestre «Simone », représenté par Madame PIERRET Simone de Sarreguemines, a animé la fête des aînés organisée par la commune en date du 15 décembre 2019. Il propose le versement d'un montant de 300,- euros à l'intéressée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une somme de 300,- € (trois cents euros) à l'orchestre « Simone », représenté par Madame PIERRET Simone, pour l'animation de la fête précitée,
- Charger Monsieur le maire d'émettre ce mandat de dépenses.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Contrôle du passage des poids lourds sur la route de Kalhausen limitée à 3,5 T,
- Pertinence de l'animation musicale lors de la fête des aînés,
- Rappel de l'obligation de tenir les chiens en laisse,
- Installation de signalisation des accès aux exploitations agricoles,
- Perspectives d'affectation des bâtiments de l'ancien lycée,
- Installation du Wifi à la salle polyvalente,
- Impact des travaux d'installation de la fibre optique...

SCHMIDT Simon			
NUSSLEIN Paul		SCHMITT Marie Anne	
MICHELS Katia		BUCH Marie-Claire	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	
GUINEBERT Véronique	Absent excusé	HOFFMANN Thierry	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie	Absent excusé	KAPPES Nadine	Absent excusé
KIEFER Evelyne		KIRSCH Jean-Paul	
MULLER Bénédicte		SCHMITT Patricia	